

METIER

assistante santé et sécurité au travail

L'Assistante en Santé et Sécurité au Travail (ASST) **contribue au repérage des dangers et à l'identification des besoins en santé et sécurité au travail**. Elle est soumise au secret professionnel. Elle a intégré les Services de Santé au Travail avec la réforme du 1er juillet 2012.

Rôle

L'ASST est un membre à part entière de l'équipe santé travail. Elle effectue une visite en entreprise prioritairement chez les adhérents de moins de 20 salariés après entretien et validation du Médecin du Travail concerné.

Le recueil d'informations auprès du chef d'entreprise ainsi que la visite des locaux, avec identification des postes de travail, permettent l'élaboration du pré-diagnostic des risques professionnels.

Missions

- informer les entreprises sur la santé et la sécurité au travail, la réglementation, les services de l'AIPALS,
- repérer les risques professionnels et définir les besoins en santé au travail de l'entreprise,
- élaborer un pré-diagnostic ou fiche d'entreprise,
- effectuer des actions de métrologies de base sur site (mesures d'ambiances lumineuses, thermiques et sonores),

L'ASST peut participer aux CHSCT, ou autres réunions en entreprise, sur décision et responsabilité du Médecin du Travail.

